

Décret n° 2008-857 du 27 août 2008 précisant les modalités du concours apporté par les autorités organisatrices de transports collectifs de voyageurs aux actions de prévention de la délinquance et de sécurisation des personnels et des usagers

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	28/05/2014
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	DEVT0756455D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019386321

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et le [...]

[...] informations relatives aux faits de délinquance commis dans le cadre des services de transport dont elles ont la charge et les mesures de prévention de la délinquance et de protection des usagers et des personnels [...] Elles précisent les mesures de prévention ou de sécurisation des personnels et des usagers qu'elles s'engagent à mettre en œuvre pendant la durée de ce contrat. [...]

[...] cadre de la mise en œuvre des dispositions du II de l'article 7 de la loi du 30 décembre 1982 , à définir des mesures de nature à prévenir les actes de délinquance et à protéger les usagers et les personnels [...]

[...]d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2211-1, L. 2211-4, L. 2211-5 et L. 5211-59 ; Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs modifiée et complétée, notamment ses articles 7, 13-3 et 21-1 ; Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu, Décrète :

RÉFÉRENCE

DECRET DEVT0756455D du 28 mai 2014, « Décret n° 2008-857 du 27 août 2008 précisant les modalités du concours apporté par les autorités organisatrices de transports collectifs de voyageurs aux actions de prévention de la délinquance et de sécurisation des personnels et des usagers ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019386321> (consulté le 28 août 2026).